



Le Cedefop en 2008 et 2009

Renforcer la coopération européenne dans la politique d'enseignement et de formation professionnels

«De Copenhague à Maastricht, Helsinki et Bordeaux, se construit un espace européen de l'EFP fondé sur la transparence et la confiance mutuelle». Tels sont les termes du communiqué des ministres européens de l'enseignement et de la formation professionnels, de la Commission européenne et des partenaires sociaux réunis à Bordeaux le 26 novembre 2008. La plupart des preuves sur lesquelles ils se sont appuyés pour prendre leurs décisions ont été fournies par le Cedefop dans le cadre du mandat de suivi et d'analyse des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la politique européenne commune en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) qui lui a été confié. Ce mandat a été renouvelé à Bordeaux.

Alignement des priorités politiques européennes et nationales en matière d'EFP

L'allocation principale de la réunion à Bordeaux a été assurée par le Cedefop. Au cours de la discussion qui a suivi, l'analyse du Cedefop a été saluée et les principales conclusions, qui seront publiées par le Cedefop dans son **troisième rapport sur les politiques européennes en matière d'EFP**, ont été reprises. Les hauts responsables politiques en débattent lors d'une conférence Agora prévue à Thessalonique, en mars 2009, qui sera organisée par le Cedefop et la présidence tchèque de l'UE.

En résumé, on observe un alignement des priorités politiques européennes et nationales dans le domaine de l'EFP. Des progrès ont été réalisés, notamment dans le développement d'outils, de principes et de lignes directrices au niveau européen. Il reste toutefois fort à faire et la mise en œuvre nécessite des efforts plus intenses.

Progrès sur les outils, les principes et les lignes directrices européennes en matière de formation tout au long de la vie

Les outils européens permettent d'avoir une meilleure compréhension des certifications et des compétences. Ils soutiennent la transparence des certifications, la mobilité transfrontalière et les transferts entre l'éducation et la formation à tous les niveaux dans chaque pays. Ces outils sont l'une des grandes réussites du processus de Copenhague.

Le Cedefop participe au développement de ces outils européens depuis le premier jour. En coopération avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux, le Cedefop a apporté une contribution substantielle au développement conceptuel et à la mise en œuvre pratique des outils au niveau européen, national et sectoriel. Les études comparatives et l'analyse du Cedefop soutiennent directement la coopération politique de l'UE. Elles ont comblé d'importantes lacunes de connaissances et ont relevé des défis qui sont liés à la mise en œuvre des outils.

Figure 1: Dans la dernière ligne droite



Le soutien apporté par le Cedefop a conduit à l'adoption officielle par le Parlement européen et le Conseil, en avril 2008, de la recommandation établissant le **cadre européen des certifications (CEC)**. Afin d'en soutenir la mise en œuvre, le Cedefop coordonne, conjointement avec la Commission européenne, le groupe consultatif du CEC. Il a également apporté une contribution considérable au lancement officiel du CEC en juin. En 2008, le Cedefop a travaillé avec les États membres, au développement de cadres nationaux de certifications. Ces cadres sont importants, non seulement pour appliquer le CEC, mais aussi pour poursuivre les politiques de formation tout au

long de la vie et pour réduire les obstacles existant entre l'éducation et la formation. En 2009, le Cedefop exécutera diverses analyses visant à déterminer comment stimuler la confiance dans le CEC et à inclure la formation et l'enseignement professionnels aux plus hauts niveaux de certification du CEC.

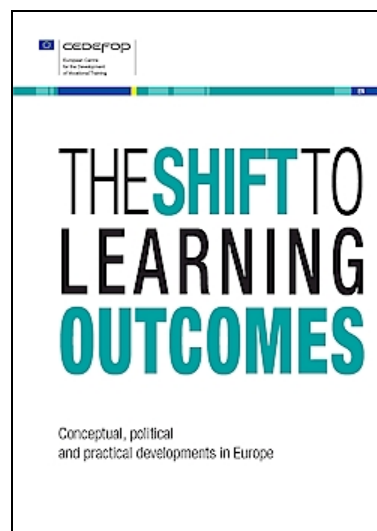
Le soutien important que le Cedefop a apporté à la poursuite du développement du système de transfert de crédits dans l'EFPP et de l'assurance qualité dans l'EFPP a amené la Commission européenne à adopter les projets de recommandation relatifs au **cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels** (CERAQ) et au **système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFPP** (ECVET). Les deux projets de recommandation reconnaissent explicitement la contribution du Cedefop. Le Cedefop a participé au groupe d'étude sur l'assurance qualité du Comité économique et social européen et a apporté une contribution considérable à la conférence sur la mobilité européenne des jeunes apprentis qui s'est tenue sous les auspices de la présidence française de l'UE en novembre 2008. En 2009, le Cedefop émettra des avis sur les liens entre les systèmes de transfert de crédits et les cadres de certifications européens, nationaux et sectoriels. Afin de soutenir l'assurance qualité, le Cedefop diffusera les conclusions de son étude pilote sur les approches de l'accréditation des fournisseurs d'EFPP des États membres. **Europass** connaît un succès grandissant. Disponible en 26 langues, Europass a attiré plus de 13 millions de visiteurs sur le site web Europass du Cedefop depuis son lancement en 2005. 3,9 millions de CV Europass ont été complétés en ligne. Le Cedefop poursuivra la mise à jour et la promotion d'Europass en 2009.

L'**orientation tout au long de la vie** était une priorité de la présidence française. Le Cedefop a contribué à la rédaction de la résolution du Conseil de novembre 2008 qui a fait l'éloge des travaux d'étude du Cedefop sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de 2004 consacrée à l'orientation tout au long de la vie. Des informations importantes ont été fournies à l'occasion de la conférence sur l'orientation tout au long de la vie organisée par la présidence française en septembre. En 2009, le Cedefop examinera la meilleure pratique ainsi que les certifications et compétences requises pour les conseillers d'orientation professionnelle. En 2008, se fondant sur les contributions des États membres, le Cedefop a finalisé les lignes directrices européennes pour la validation de l'apprentissage non formel et informel. Ces lignes directrices fournissent des conseils pratiques aux différents acteurs nationaux impliqués dans la validation. En 2009, le Cedefop actualisera l'inventaire des systèmes de validation des États membres.

Les outils européens reposent sur les **acquis de l'apprentissage** qui mesurent ce qu'une personne est capable de faire à la fin de tout type d'expérience d'apprentissage plutôt que sur le lieu, la durée et le programme de tout cours particulier. En 2008, le Cedefop a

dressé un premier état des lieux, couvrant 32 pays, qui a révélé que l'influence croissante des acquis de l'apprentissage a des implications importantes sur les politiques et les pratiques d'éducation et de formation. En 2008, le Cedefop a analysé l'influence exercée par les normes professionnelles et les normes en matière d'éducation et de formation sur les certifications. En juin 2009, le Cedefop organisera une conférence visant à débattre des défis à long terme que doivent relever les systèmes et les cadres européens de certifications. Concernant les **enseignants et les formateurs en EFPP**, le Cedefop et la Commission européenne organiseront conjointement, en février 2009, une conférence sur le rôle qu'ils jouent dans les réformes de l'EFPP.

Figure 2: Le déplacement vers les acquis de l'apprentissage



Continuer à moderniser l'EFPP

Se fondant sur l'analyse du Cedefop, les ministres réunis à Bordeaux se sont engagés à poursuivre la modernisation de l'EFPP au cours des deux prochaines années. Le communiqué et les conclusions du Conseil ont approuvé la mission du Cedefop, laquelle consiste à assurer le suivi et à rendre compte des progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des priorités de la politique européenne d'EFPP. Il concourra à l'examen final de la contribution de l'EFPP à la stratégie décennale de Lisbonne, qui se tiendra à Bruges en 2010.

Afin de réunir la recherche et la politique, le Cedefop diffusera en 2009 son **quatrième rapport sur la recherche européenne en matière d'EFPP, intitulé *Moderniser l'enseignement et la formation professionnels***. Il fournit une perspective à moyen terme des priorités politiques européennes en matière d'EFPP qui ont été adoptées dans le processus de Copenhague. Il analyse l'influence sur l'EFPP des pressions exercées par une main-d'œuvre vieillissante, du manque de compétences adéquates, de la nécessité

pour les entreprises d'apprendre et d'innover et de l'objectif visant à accroître la cohésion sociale.

Faisant suite aux conclusions adoptées par le Conseil de mai 2008, le Cedefop surveillera et évaluera les tendances en matière **d'apprentissage chez les adultes**, ainsi que les développements politiques tels que l'élargissement de l'accès et la participation des adultes à l'éducation et à la formation. En 2008, le Cedefop a été invité à participer au groupe de travail sur les travailleurs seniors du Comité économique et social européen. En 2009, le Cedefop poursuivra son analyse des liens entre le vieillissement, la performance au travail et le comportement d'apprentissage.

L'apprentissage en équipe et les échanges d'informations se sont poursuivis grâce au **programme de visites d'étude**, coordonné par le Cedefop, dans le cadre du programme Éducation et formation tout au long de la vie de l'UE. Au cours de l'année académique 2008/2009, 306 visites d'étude, impliquant quelque 2600 participants, sont prévues. Garantir la qualité du programme de visites d'étude sera l'une des priorités spécifiques de 2009 et impliquera l'évaluation de l'impact des visites. Le Cedefop aura notamment pour mission d'encourager la participation des partenaires sociaux aux visites d'étude.

Identifier les besoins de compétences et investir dans l'EFP

La résolution du Conseil de novembre 2007, le Conseil européen du printemps 2008 et le communiqué de Bordeaux ont souligné la nécessité de mieux anticiper les besoins et la demande de compétences et d'identifier le déficit potentiel de compétences et les carences auxquelles les entreprises et l'économie sont confrontées. La première prévision paneuropéenne des futurs besoins de compétences à l'horizon 2020, que le Cedefop a publiée en 2008, a été une contribution de taille à ce débat.

Les exigences de compétences dans tous les emplois devraient augmenter, un nombre considérable de nouveaux emplois devant être créés pour les qualifications de niveau élevé et moyen, notamment les qualifications professionnelles. En 2020, 50 % des emplois nécessiteront des qualifications moyennes et 30 %, des qualifications élevées. Seuls 20 % des emplois exigeront des niveaux peu élevés de qualification contre 33 % en 1996. En outre, compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre, la nécessité de remplacer les travailleurs qui partent à la retraite ou qui quittent le marché du travail, en particulier la main-d'œuvre moyennement qualifiée, va considérablement augmenter.

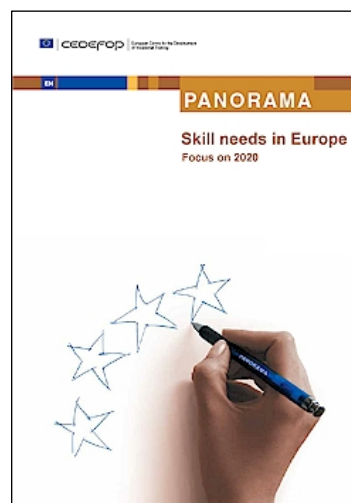
La communication *Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux* de la Commission européenne (décembre 2008) s'inspirait largement des prévisions des besoins de compétences du Cedefop. En 2009, le Cedefop aura pour mission importante de procéder **à une évaluation régulière systématique de l'offre et de la demande de compétences à long et à moyen terme** sur les marchés du travail de l'UE. Le Conseil (EPSCO) envisage en outre

de faire de la prévision des besoins de compétences du Cedefop un indicateur prospectif qui permettra de surveiller les lignes directrices pour l'emploi.

Tout cela s'inscrit dans le mandat du Cedefop, confirmé par le Conseil européen, qui consiste à poursuivre l'étude des futurs besoins de compétences, l'offre de compétences et l'inadéquation des compétences. Le Cedefop développera également des scénarios portant sur les implications potentielles à plus long terme de la crise économique actuelle. En juin 2009, le Cedefop organisera une conférence Agora qui présentera les résultats de ses prévisions et les inadéquations de compétences potentielles sur le marché du travail et en débatera avec les parties prenantes.

Le Cedefop continuera d'examiner les possibilités de changement des besoins d'aptitudes et de compétences des entreprises, ainsi que des nouveaux besoins de compétences dans les secteurs clés de l'économie européenne. Cela inclut, par exemple, les effets du changement climatique sur les futurs besoins de compétences et les emplois «verts». Le Cedefop contribue au projet Progress de la Commission, qui examine en détail les besoins d'aptitudes et de compétences de seize secteurs de l'économie européenne.

Figure 3: Besoins de compétences en Europe



La discussion qui s'est tenue lors de la conférence ministérielle de Bordeaux a souligné l'importance d'investir dans l'EFP dans le contexte de l'actuelle crise économique. En 2008, le Cedefop a examiné le rôle des fonds de formation sectoriels et les comptes d'apprentissage individuels qui encouragent l'investissement dans l'EFP. En 2009, le Cedefop se penchera sur l'examen des niveaux, des tendances et des modèles de dépenses dans l'EFP en se concentrant sur les politiques et instruments de partage de coûts tels que les prêts et les incitations fiscales. Conformément aux conclusions du Conseil sur l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation et de formation, le Cedefop a lancé une recherche innovante sur les

avantages économiques et sociaux spécifiques de l'enseignement et de la formation professionnels.

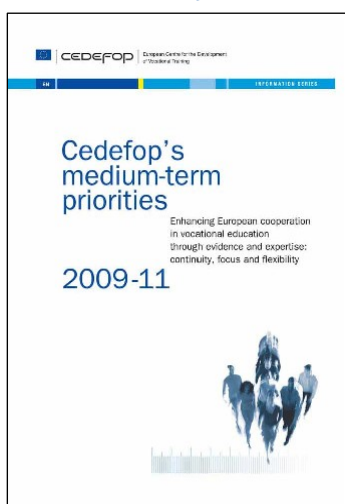
Le communiqué de Bordeaux et les conclusions du Conseil ont confirmé le rôle à jouer par le Cedefop dans l'effort international permanent **d'amélioration des statistiques** en matière d'EFPP. En 2009, le Cedefop fera part des conclusions de sa troisième enquête européenne sur la formation professionnelle continue, qui dresse le bilan le plus complet de l'EFPP au sein des entreprises.

Aligner les priorités du Cedefop sur les besoins d'information

Les résultats de la conférence de Bordeaux montrent clairement que les **priorités du Cedefop pour 2009-2011**, adoptées par son conseil de direction en juin 2008, sont en adéquation avec les besoins des décideurs. Ils soulignent l'importance du Cedefop dans le développement de la politique de formation européenne. Pour 2009-2011, le Cedefop s'est fixé pour objectif stratégique de «contribuer à l'excellence dans le domaine de l'EFPP et de renforcer la coopération européenne dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique européenne en matière d'EFPP». Son objectif stratégique repose sur quatre priorités:

- documenter les politiques européennes d'EFPP;
- interpréter les tendances européennes et les défis à relever dans le domaine des qualifications, des compétences et de l'apprentissage;
- évaluer les bénéfices de l'EFPP;
- élever le profil de l'EFPP.

Figure 4: Priorités à moyen terme 2009-2011



Les priorités du Cedefop sont axées sur des activités qui visent à renforcer la coopération européenne par le biais de nouvelles connaissances, d'une meilleure compréhension et de l'apprentissage mutuel. S'appuyant sur son savoir-faire en recherche et analyse politique et sur ses réseaux, le Cedefop diffuse des informations via son site web, distribue des publications, organise des visites d'étude, des conférences et des séminaires et assure ainsi

l'information des décideurs des institutions européennes, des États membres et des partenaires sociaux.

Tout au long de l'année 2008, les travaux du Cedefop ont été cités dans des documents consacrés à la politique européenne de formation et son savoir-faire a été largement mis à profit lors des réunions des hauts responsables politiques, ainsi que lors des conférences organisées par les présidences française et slovène. Les sites web du Cedefop ont enregistré en 2008 quelque 2 millions de visiteurs, qui ont chacun sélectionné et consulté de nombreuses pages (25 millions). Plus de 2 millions de fichiers ont été téléchargés. En 2009, le Cedefop lancera son nouveau portail Internet afin d'améliorer encore l'accès à l'information sur l'EFPP. Afin de synthétiser les évolutions dans la politique de formation à l'intention des décideurs politiques de haut niveau, le Cedefop a lancé, en janvier 2008, la série «Note d'information». Disponibles en plusieurs langues, ces notes comptent déjà plus de 950 abonnés. Les sept numéros publiés à ce jour ont été téléchargés 9000 fois.

En 2008, le Cedefop a renforcé son expertise au moyen d'un recrutement soigneux. Il a également amélioré son efficacité en rationalisant ses procédures, en renforçant la planification et les rapports et en introduisant l'établissement du budget par activités. Pour ses priorités 2009-2011, le Cedefop a développé des indicateurs qui permettent de mesurer sa performance et son impact. La Cour des comptes a conclu dans son rapport 2007 à la bonne santé du Cedefop. Le Cedefop a consenti des efforts considérables pour maintenir ce niveau de qualité élevé en 2008.

En route vers Bruges 2010

Le communiqué de Bordeaux et les conclusions du Conseil de novembre 2008 confient au Cedefop d'importantes tâches. Les ministres ont conclu que le processus lancé à Copenhague en 2002 s'est révélé efficace et qu'il est apparu essentiel pour les dimensions économiques et sociales de la stratégie de Lisbonne. Il a aidé à mettre sur pied un système d'enseignement et de formation professionnels plus positif et plus dynamique en Europe. Après Copenhague en 2002, Maastricht en 2004, Helsinki en 2006 et Bordeaux en 2008, le prochain arrêt de la politique européenne en matière de formation est Bruges, en 2010. Comme toujours, cette étape recevra le soutien maximal du Cedefop à partir de son siège de Thessalonique.